

Image not found or type unknown



Habitation à titre gratuit

Par **kortocat**, le **07/01/2008** à **17:13**

mon mari à décidé de nous quitter, il déire me laisser la maison qui est finie de payer à titre gratuit pour les enfants et moi, il s'engage à me faire un papier en précisant qu'il récupèrera son argent lorsque je déciderai de la vendre. Qui dois je contacter si cela est possible(notaire, juge...), peut il me demander un remboursement de loyer dans plusieurs mois même si aujourd'hui il s'engage par écrit?rnmerci de votre aiderncordialement